

COVID-19

CORONAVIRUS

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Description

Prestation imposable de 500 \$ par semaine pendant un maximum de 16 semaines (il n'y aura pas de retenues à la source) en vigueur du 15 mars au 3 octobre 2020.

Notes importantes

- Les travailleurs qui **reçoivent l'assurance emploi** : Ils continueront de recevoir leurs prestations d'assurance-emploi. Ils ne doivent pas présenter de demande de PCU
- Les travailleurs dont les **prestations d'assurance-emploi sont terminées** : ils peuvent présenter une demande de PCU
- Les travailleurs admissibles à l'assurance-emploi dont les **prestations de PCU sont terminées** : ils pourront présenter une demande d'assurance-emploi

Comment faire une demande?

Les demandes peuvent être faites en ligne au <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html> ou par téléphone à l'aide d'un service téléphonique automatisé : 1-800-959-2041 ou 1-800-959-2019.

canada.ca/plan-intervention-economique

